WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT

Projet d'établissement
Année scolaire 2026 – 2027

« MON ECOLE, MA VIE, MON FUTUR »

INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
"RENEE JOFFROY"

Chaussée de Valenciennes, 48 - 7801 Ath (Irchonwelz)
Tél. : 068/26.50.50 – Fax. : 068/26.50.55

Implantation Vauban : Avenue Vauban, 6 - 7800 ATH
Tél. : 068/28.14.16 – Fax : 068/84.00.42
Tél. CEFA : 068/84.32.71 – Fax : 068/84.32.72

www.joffroy.be
info@joffroy.be

SECTIONS PROPOSEES

Nouveau
Tronc * S1, en 26-27
Commun *- 2e année commune, 2e supplémentaire, en 26-27 avant disparition*
* 1er degré différencié
- 2e année différenciée, en 26-27 avant disparition

- ***Enseignement général de transition :***

2e degré *- éducation physique, sciences, langues*
3e degré *- éducation physique, sciences, langues*

- ***Enseignement technique de transition :***

2e degré *- sciences sociales et éducatives (Création progressive dès 26-27)*
3e degré *- sciences sociales et éducatives*

- ***Enseignement technique :***

2e degré (3e année) - *animation, techniques sociales, secrétariat-tourisme, électromécanique, photographie*
2e degré (4e année) et 3e degré – PEQ (Parcours d'Enseignement Qualifiant)
- animateur, agent d'éducation, agent en accueil et tourisme, aspirant aux métiers de la défense, de la Prévention et de la sécurité, électricien de maintenance industrielle, technicien en photographie, aspirant en nursing (en phases de fermeture).
7e Tq *- Assistant aux métiers de la sécurité et de la prévention*

- ***Enseignement professionnel :***

2e degré (3e année) - *mécanique polyvalente et services sociaux*
2e degré (4e année) et 3e degré – PEQ (Parcours d'Enseignement Qualifiant)
- mécanicien d'entretien automobile, puériculture
7e année de type B *Puériculteur/trice*

- ***Enseignement professionnel en alternance (CEFA) :***

2e degré (3e année) - *Aide mécanicien garagiste (art 45), Auxiliaire du bâtiment (art 45), Vente (art 49) et Services sociaux et familiaux (art 49)*
2e degré (4e année) et 3e degré – PEQ (Parcours d'Enseignement Qualifiant)
- Mécanicien d'entretien automobile, Maçon, Puériculture, Vendeur et Cuisinier de collectivité (art 49)

7e année de type B *Gestionnaire de très petites entreprises, Etalagiste, Puériculteur.*

1. PRESENTATION

L'I.T.C.F. (l'Institut Technique de la Communauté française « Renée Joffroy »), créé le 15 avril 1948 regroupe toutes les formes de l'enseignement secondaire ordinaire (général, technique, professionnel) ainsi que l'enseignement en alternance (CEFA). Tous les degrés sont organisés, ainsi que deux années de perfectionnement (7e technique, 7e professionnelles).

Cet institut fonctionne sur deux sites :
Irchonwelz et Vauban (Ath), situés dans la même entité urbaine et séparés de peu.

L'entité d'Ath se situe en Wallonie Picarde et est plus communément appelée « Le Pays Vert ».
Les deux sites reflètent d'ailleurs ce type d'environnement paysagé.

Les activités principales de la région sont polyvalentes : l'agriculture, le commerce, les P.M.E., l'industrie, les services, le tourisme.

La Maison Culturelle joue un rôle non négligeable dans la dynamisation de la cité ; elle est également membre de notre Conseil de participation. La Ducasse d'Ath avec son cortège des Géants est un moment festif renommé parmi d'autres (carnaval, concerts, pièces de théâtre, cinéma…).

Situé à proximité d'un important nœud de communications, l'I.T.C.F. Renée Joffroy accueille, grâce à son large éventail de sections, outre des élèves de l'entité, une forte proportion d'élèves de la région, de régions voisines, voire même de la communauté néerlandophone.

Cette population hétérogène enrichit notre communauté et suppose aussi des adaptations.
Une cellule "Besoins spécifiques - Aménagements raisonnables" a été mise en place depuis septembre 2020, suite aux demandes exponentielles formulées lors des inscriptions et pour aider les enseignants à mieux répondre aux besoins spécifiques ciblés.
Les intégrations permanentes totales sont également de plus en plus effectives pour les élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé.

Sur les deux sites,

- *Le Centre Psycho-Médico-Social (CPMS) se tient en permanence à la disposition des élèves ;*
- *L'Internat Autonome de la Communauté française (IACF) accueille les étudiants ;*
- *Les aidants du Pôle territorial WAPI B accompagnent les élèves en intégration permanente totale et participent aux réunions d'évaluation des dites intégrations ;*
- *AMOSA est présente lors des journées d'accueil des élèves de 1ère année pour présenter leur structure d'aide externe et pour animer un atelier afin d'apprendre à mieux se connaître ; elle est également membre de notre Conseil de participation ;*
- *La Maison de la Laïcité est également un partenaire externe qui organise pour les élèves de 1ère année un rallye découverte de la ville d'Ath.*

L'« ensemble » forme une communauté qui agit et interagit.

Elle se compose de la direction, des membres du CPMS, des enseignants et éducateurs, des accompagnateurs CEFA, du personnel administratif et de maîtrise, des intervenants extérieurs en fonction de leurs compétences professionnelles, des élèves, de leurs parents ou responsables légaux.

Elle prend tout son sens dans un espace (l'école) et dans un temps (le rythme scolaire) déterminés.

2. Valeurs, projets éducatif et pédagogique WBE

Valeurs

Démocratie

WBE forme les élèves et les étudiants au respect des Libertés et des Droits fondamentaux de l'Homme, de la Femme et de l'Enfant. Il suscite l'adhésion des élèves et des étudiants à l'exercice de leur libre arbitre par le développement de connaissances raisonnées et l'exercice de l'esprit critique.

Ouverture et démarche scientifique
WBE forme des citoyens libres, responsables, ouverts sur le monde et sa diversité culturelle. L'apprentissage de la citoyenneté s'opère au travers d'une culture du respect, de la compréhension de l'autre et de la solidarité avec autrui.
Il développe le goût des élèves et des étudiants à rechercher la vérité avec une constante honnêteté intellectuelle, toute de rigueur, d'objectivité, de rationalité et de tolérance.

Respect et neutralité
WBE accueille chaque élève et chaque étudiant sans discrimination, dans le respect du règlement de ses établissements scolaires. Il développe chez ceux-ci la liberté de conscience, de pensée, et la leur garantit. Il stimule leur attachement à user de la liberté d'expression sans jamais dénigrer ni les personnes, ni les savoirs.

Emancipation sociale
WBE travaille au développement libre et graduel de la personnalité de chaque élève et de chaque étudiant. Il vise à les amener à s'approprier les savoirs et à acquérir les compétences pour leur permettre de prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.
Actif face aux inégalités sociales, WBE soutient les moins favorisés afin qu'aucun choix ne leur soit interdit pour des raisons liées à leur milieu d'origine.
Confiants en eux, conscients de leurs potentialités, l'élève et l'étudiant construisent leur émancipation intellectuelle, gage de leur émancipation sociale.

Projets Éducatifs et Pédagogique

Les Projets Éducatif et Pédagogique, adoptés par le Gouvernement de la Communauté Française dans son arrêté du 25 mai 1998, sont fondateurs de notre action quotidienne.

Projet éducatif
Le projet éducatif décline les missions prioritaires du Décret portant les livres 1er et 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun :

- *Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;*
- *Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et des savoir-faire et à acquérir des compétences, dont la maîtrise de la langue française, qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;*
- *Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste, respectueuse de l'environnement, et ouverte aux autres cultures ;*
- *Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.*

Projet pédagogique
Ces objectifs ambitieux se réalisent dans le projet pédagogique propre à chaque établissement.
Le projet pédagogique s'articule autour de ces différentes facettes :

- *Vivre la démocratie au quotidien*
- *Créer un contexte d'apprentissage favorable*
- *Ouvrir l'école aux parents et à d'autres partenaires*
- *Constituer de véritables équipes éducatives*
- *Conduire chacun des élèves aux compétences et savoirs attendus*
- *Organiser des bilans*
- *Préparer aux choix professionnels en dépassant les limites sociales et culturelles.*

3. LE PROJET

Partant du préalable qu'une école a pour vocation :

a) d'enseigner
b) d'éduquer
c) de rendre autonome
d) d'épanouir

et que ceci n'est possible qu'à la condition d'une volonté commune, le projet reste de :

« Faire de nos différences notre force »

Ce projet s'articule sur les courts, moyens et longs termes à savoir l'espace d'une leçon, d'une année scolaire, d'un cycle d'études afin que les compétences acquises à l'école soient un tremplin pour un avenir serein.
Il s'anime notamment à travers la/l'/des :

- *participation à des concours, des olympiades et sorties culturelles (théâtre, musées, expos, cinéma) ;*
- *participation à des actions de sensibilisation au respect de l'environnement en profitant des espaces naturels de nos sites et de notre région ;*
- *organisation de sports très variés en salle et à l'extérieur ;*
- *organisation d'excursions d'un jour, voyages culturels et linguistiques ;*
- *éducation à la citoyenneté avec le rôle des délégués, le conseil de participation, la collaboration entre pairs ;*
- *éducation aux médias pour développer son esprit critique ;*
- *éducation aux outils numériques ;*
- *éducation à la santé (apprentissage des gestes qui sauvent, informations par le PMS, rencontres avec le planning familial...) ;*
- *échanges entre les élèves de tous les niveaux visant à favoriser le respect et à sensibiliser contre le harcèlement ;*
- *continuité pédagogique primaire-secondaire inférieur et supérieur avec la collaboration entre les enseignants ;*
- *organisation de stages en entreprise et préparation aux études supérieures.*

4. LES OBJECTIFS DU PROJET
En lien direct avec ceux définis dans le Contrat d'objectifs 22-23/27-28

CEFA ITCF Renée Joffroy
Chaussée de Valenciennes, 48
7801 Irchonwelz
068/26 50 50
www.ioffroy.be

Contrat d'objectifs 2022-2023 / 2027-2028

Objectifs Spécifiques	Stratégies	ACTIONS
OS N°1 *D'ici à 6 ans, nous souhaitons améliorer significativement les savoirs et compétences en français, en mathématiques, en langues modernes et en sciences des élèves du 1er degré, pour exhausser le taux de réussite du CE1D.*	Améliorer la compréhension des consignes.	- Créer un lexique mathématique afin d'améliorer la maitrise de ce langage. - Créer un référentiel pour garantir la compréhension des consignes pour tous les cours concernés par le CE1D. - Entrainer à une méthode de travail d'analyse de la consigne simple ou multiple (fluos, souligner, entourer, utilisation du dictionnaire, ...).
	Repenser toutes les étapes d'acquisition des apprentissages (découverte, fixation, remédiation, RCD, évaluation, feedback...).	- Créer un « journal de classe de référence » pour le suivi de la classe. - Instaurer le tutorat entre pairs. - Désigner un enseignant référent (titulaire 2.0) pour chaque élève. - Améliorer l'apprentissage des élèves de manière préventive et corrective, en intégrant certaines heures de remédiation aux heures de cours et en mettant en place des heures d'étude encadrées à l'école.
	Redonner du sens à l'évaluation	- Construire un ou plusieurs outils de communication sur le rôle des différents types d'évaluation lors du parcours scolaire. - Coconstruire les évaluations diagnostiques en 1ère et en 2ème dans le cadre du tronc commun. - Coconstruire une base de données d'évaluations formatives en utilisant divers outils, disponibles en continu, pour rendre l'élève acteur de son apprentissage
OS N°2 *D'ici à 6 ans, nous souhaitons améliorer le taux de réussite du CESS en 6e technique de qualification et plus significativement le taux de réussite du CE et du CQ6 en 6e professionnelle de qualification.*	Augmenter la collaboration entre les enseignants de manière verticale, entre les années d'étude et degrés ainsi que de manière horizontale par année d'étude.	- Concevoir un espace de partage de documents entre collègues (cours, cahiers de matière année précédente et en cours, ...
	Rendre les élèves plus autonomes dans leurs apprentissages.	- Apprendre à utiliser le journal de classe de manière plus autonome. - Introduire quelques leçons en pédagogie active. - Créer un espace de coworking pour les élèves. - Former de manière pratique les élèves aux plateformes numériques utilisées à l'école.
	Améliorer l'orientation en la nourrissant de contacts avec les secteurs professionnels et d'informations accessibles régulièrement.	- Organiser des rencontres avec différents acteurs extérieurs (anciens élèves, patrons, pensionnés, associations, CTA, représentants sectoriels). - Créer une cellule orientation.
OS N°3 *D'ici à 6 ans, nous souhaitons tendre vers une réduction du taux de redoublement généré.*	Gérer l'hétérogénéité des besoins spécifiques et autres des élèves.	- Faire de la classe un lieu d'apprentissage pour tous les élèves avec leur(s) besoin(s).
	Mettre en place un dispositif d'aide aux élèves qui arrivent en cours d'année, en cours d'option.	- Créer un portfolio sur les attentes de l'option et un lexique reprenant les termes spécifiques à l'option. - Préparer l'accueil de l'élève administrativement, psychologiquement et prendre du temps pour l'intégrer dans la classe - Organiser un parrainage enseignant/élève et élève/élève en vue d'intégrer le plus rapidement possible l'élève à la classe.
	Améliorer la transition entre les degrés du degré inférieur (DI) et du degré supérieur (DS).	- Organiser des journées d'échanges entre les professeurs du DI et du DS. - Organiser une semaine de cours ouverts pour les élèves de dernière année du DI. - Organiser une « mini-qualif » en 4TQ et 4P.
OS N°4 *D'ici à 6 ans, nous souhaitons tendre vers une réduction du taux d'absentéisme des élèves.*	Rendre agréable et profitable le temps passé à l'école.	- Repenser l'aménagement des cours de récréation et aménager des zones vertes accessibles aux élèves durant leurs temps de pause. - Réorganiser les salles d'étude de façon à optimiser leurs fonctionnements. - Mettre à disposition des élèves de 6ème année, un local « rhéto » permettant à ceux-ci une gestion plus autonome et responsable de leurs temps d'étude.
	Susciter l'intérêt des élèves, donner du sens aux apprentissages.	- Généraliser la pédagogie de projet. - Rendre l'élève acteur du processus d'évaluation.
	Responsabiliser l'élève par rapport aux conséquences de l'absentéisme sur la vie scolaire.	- Aider l'élève décrocheur à comprendre le sens de l'école. - Désamorcer des situations qui peuvent mener à du décrochage scolaire au travers des moments d'échanges « Dépose ton sac ».

5. LES INTENTIONS

1. *Apprendre suppose l'acquisition d'un savoir enrichi par un savoir-faire. Apprendre met en œuvre des techniques pédagogiques, des programmes, des mises en relation aux objectifs précis, des évaluations formatives et sommatives.*

2. *Vivre consiste à apprendre à se connaître, à connaître les autres dans un climat serein et respectueux en tenant compte des apports de tout un chacun.*

6. LE LIEN (ECOLE – PARENTS)

Il est essentiel de consolider notre communauté ("l'ensemble"), pour atteindre notre objectif.

En effet, jeter des ponts assure la fluidité des échanges, des relations, favorise une culture en mouvement, brise les solitudes, combat l'anonymat, établit un lien.

Celui-ci est par ailleurs enrichi par la présence d'un site internet www.joffroy.be valorisant la vie interne et externe de notre établissement et privilégiant l'intégration des parents, d'une page FACEBOOK ainsi que d'une plateforme « TEAMS » facilitant l'hybridation des apprentissages.

Ce lien permet de lutter efficacement contre l'absentéisme et le décrochage scolaire :
- *envoi de SMS*
- *relevé régulier des présences*
- *contacts téléphoniques*
- *envoi de mails aux parents*

7. MODALITES D'ORGANISATION DU NOUVEAU TRONC COMMUN remplaçant progressivement le PARCOURS DU PREMIER DEGRE DU SECONDAIRE EN TROIS ANS

Le nouveau tronc commun (issu de la réforme du Pacte pour un Enseignement d'excellence) vise à offrir une base solide de compétences à tous les élèves jusqu'à la fin de la 3ème secondaire, tout en soutenant l'orientation et la remédiation.

Objectifs Pédagogiques et Stratégiques : Le Nouveau Tronc Commun à l'ITCF Renée Joffroy

1. Garantir l'Équité et la Maîtrise des Savoirs de Base

L'objectif premier est de s'assurer que chaque élève, quel que soit son parcours initial, maîtrise le socle de compétences attendu.

- ***Renforcement du français et des mathématiques :*** *Consolider les langages fondamentaux pour assurer la compréhension dans toutes les disciplines.*
- ***Évaluation au service des apprentissages :*** *Privilégier une évaluation formative qui permet à l'élève de se situer et de progresser sans la pression constante de l'échec.*

2. Accompagner la Transition et l'Orientation (Approche Orientante)

Le tronc commun à l'ITCF Renée Joffroy n'est pas une simple prolongation de l'école primaire, c'est un tremplin.

- ***Découverte des métiers et des filières :*** *Utiliser les infrastructures de l'établissement pour faire découvrir les domaines techniques et professionnels de manière concrète.*
- ***Construction du projet personnel :*** *Aider l'élève à identifier ses forces et ses centres d'intérêt pour qu'il choisisse sa future option par* ***adhésion*** *plutôt que par défaut.*

3. Déployer le Dispositif de Remédiation Immédiate

L'école s'engage à ne laisser personne au bord du chemin grâce aux heures de remédiation, de consolidation et de dépassement (RCD).

- ***Intervention précoce :*** *Identifier les lacunes dès leur apparition pour éviter le redoublement.*
- ***Parcours différenciés :*** *Proposer des défis supplémentaires aux élèves les plus performants pour maintenir leur motivation et leur curiosité.*

4. Développer les Compétences Transversales et Citoyennes

Au-delà des matières classiques, le tronc commun vise à former des citoyens responsables.

- ***Éducation aux médias et au numérique :*** *Apprendre à utiliser les outils technologiques de manière critique et éthique.*
- ***Esprit critique et collaboration :*** *Favoriser le travail de groupe et le débat pour développer l'empathie et la capacité d'argumentation.*
- ***Bien-être et climat scolaire :*** *Instaurer un cadre sécurisant où l'erreur est perçue comme une étape nécessaire de l'apprentissage.*

En synthèse, l'ITCF Renée Joffroy s'approprie le nouveau tronc commun en plaçant l'accompagnement personnalisé au cœur de sa mission. Notre objectif est de transformer ces années de transition en un parcours de réussite où l'excellence se définit par le progrès de chaque élève, l'éveil de sa curiosité intellectuelle et la construction sereine de son futur choix d'orientation technique ou professionnelle.

8. MODALITES D'EVALUATION DES EPREUVES LIEES A L'OBTENTION DU CERTIFICAT DE QUALIFICATION

Au 2e degré pour la 4e année et au 3e degré de l'enseignement qualifiant, en début d'année, un calendrier propre à chaque option est remis, dans un dossier d'apprentissage.
Il comprend :

- *La/les périodes de stage*
- *La/les épreuves de qualification*
- *La/les périodes de remédiation*
- *…*

A chaque épreuve, élèves et parents sont informés par écrit des modalités d'évaluation des compétences, de la nature de l'épreuve ainsi que des résultats obtenus.

Dans le cas d'une formation répartie sur 3 années, 5 épreuves minimum seront organisées.

Pour les Options de Base Groupées (OBG) organisées en PEQ (Parcours d'Enseignement Qualifiant), chaque UQ (Unité Qualifiante) est validée par une épreuve certificative. Le dossier d'apprentissage est communiqué au début du processus de formation.

9. MODALITES D'EVALUATION

De la non-activation de la « session de décembre », en lien avec le Règlement des études :
→ Inscrits dans un continuum pédagogique, les élèves du 1er degré ne sont pas concernés par une session classique d'examens, excepté les élèves de 2e AC et 2e SUPP pour les épreuves externes certificatives, en vue de l'obtention du CE1D, et les élèves de 2e Diff pour les épreuves externes certificatives, en vue de l'obtention du CEB, organisées en juin 2027.
→ Pour les élèves des 2e et 3e degrés de la filière générale et TTr, des épreuves sommatives sont organisées à l'issue d'une ou plusieurs séquences d'apprentissage pour en faire le bilan, pendant les heures de cours et la durée des 3 périodes du bulletin.
→ Pour les élèves de 3e année TQ et PQ PE et CEFA, pas de session d'examens ni d'épreuve qualifiante, en décembre.
Des épreuves sommatives sont organisées à l'issue d'une ou plusieurs séquences d'apprentissage pour en faire le bilan, pendant les heures de cours et la durée des 3 périodes.
→ Pour les élèves de 5e, 6e et 7e TQ et PQ PE et CEFA une des épreuves qualifiantes sera organisée à partir de la mi-décembre, sur une journée. Les autres jours les élèves ont cours normalement.
Des épreuves sommatives sont organisées à l'issue d'une ou plusieurs séquences d'apprentissage pour en faire le bilan, pendant les heures de cours et la durée des 3 périodes.
Pour les élèves des 2e et 3e degrés, des évaluations sommatives (examens) sont organisées en juin dans les cours de la formation commune demandées par les professeurs en charge de ces cours.
En l'absence d'une session en décembre, la pondération des épreuves de juin sera d'un total de /60 points, pour les élèves du 2e degré et de /80 pour les élèves du 3e degré.

L'absence d'une session d'examens en décembre ne signifie pas de facto que ceux de juin portent sur l'ensemble de la « matière » abordée tout au long de l'année scolaire. De nombreux cours reposent sur des référentiels découpés en UAA (Unités d'acquis d'apprentissage).
Dès lors, quand les compétences d'une UAA sont acquises et validées, elles le restent à partir du moment où elles l'ont été.

Pour votre complète information, la 'validation' d'une année scolaire est exercée par le conseil de classe. Ce dernier prend en compte toutes les informations en sa possession et notamment :
a) les résultats des évaluations sommatives en ce compris les examens et les épreuves externes certificatives ;
b) les réussites établies à l'occasion des épreuves d'évaluation formative ;
c) la régularité et l'évolution des performances à l'occasion de ces différentes épreuves.
Sa décision ne correspond dès lors pas à une pure addition et/ou à un pourcentage obtenu.

10. MESURES PRISES POUR FAVORISER UNE ORIENTATION ADEQUATE DES ELEVES

Dans le respect des délais prescrits par la réglementation, les professeurs sont invités, en début et en cours d'année, à contacter la direction pour tout problème d'orientation de leurs élèves. Chaque situation est alors étudiée, au cas par cas, en collaboration avec le Centre Psycho-Médico-Social, les parents et les élèves.
Si nécessaire, un Conseil de classe est réuni.

L'orientation scolaire revêt une importance capitale pour accompagner les élèves dans la construction de leur parcours éducatif, professionnel et personnel.
Voici quelques éléments considérés dans ce contexte :

- *Définition d'une politique d'orientation claire et cohérente dans le projet d'établissement, en mettant en place des dispositifs d'accompagnement personnalisé, des outils d'orientation, des temps d'échanges et de réflexion sur les projets d'avenir ;*
- *Identification des besoins des élèves en matière d'orientation, en prenant en compte leurs aspirations, leurs compétences, leurs intérêts, leurs valeurs et leurs contraintes personnelles pour construire un parcours qui leur correspond ;*
- *Proposition d'une diversification des parcours de formation, en offrant des filières générales, technologiques, professionnelles, en développant des options, des enseignements d'exploration, des dispositifs de remédiation et d'approfondissement pour répondre aux divers profils d'élèves ;*
- *Mise en place d'un accompagnement individualisé pour chaque élève dans son parcours d'orientation, en proposant des entretiens personnalisés, des conseils sur les choix d'orientation, des bilans de compétences, des simulations d'entretiens d'orientation… ;*
- *Information et communication régulière avec les élèves et les familles sur les possibilités d'orientation, les filières proposées, les débouchés professionnels, les métiers d'avenir, en organisant des salons de l'orientation, des rencontres avec des professionnels, des visites d'établissements ou d'entreprises ;*
- *Collaboration avec les acteurs de l'orientation (CPMS, SIEP, conseillers d'orientation, entreprises, institutions, associations) pour enrichir l'offre d'orientation, bénéficier d'expertises complémentaires et favoriser des partenariats pour accompagner les élèves dans leur orientation ;*
- *Evaluation de l'efficacité des dispositifs d'orientation mis en place, en mesurant les choix d'orientation des élèves, leur adéquation avec leurs projets, en recueillant les retours des familles sur l'accompagnement proposé et en ajustant les pratiques en fonction des besoins identifiés.*

En intégrant une réflexion sur l'orientation scolaire dans le projet d'établissement, notre établissement d'enseignement secondaire contribue à guider les élèves dans la construction de leur projet professionnel et personnel, à favoriser leur épanouissement et leur réussite dans un environnement éducatif propice à la construction de leur avenir.

11. MESURES PRISES POUR LES AMENAGEMENTS RAISONNABLES EN REPONSE DES BESOINS SPECIFIQUES

La prise en compte des aménagements raisonnables et des besoins spécifiques des élèves est essentielle pour garantir l'inclusion de tous les apprenants et favoriser leur réussite éducative. Voici quelques éléments considérés dans ce contexte :

- *Identification des besoins spécifiques des élèves en situation de handicap, à besoins éducatifs particuliers ou en difficulté scolaire, en collaborant avec les professionnels de la santé et de l'éducation spécialisée ;*
- *Mise en place d'un plan d'accompagnement personnalisé pour les élèves ayant des besoins spécifiques, en définissant des objectifs, des stratégies pédagogiques adaptées, des aménagements raisonnables et des ressources spécialisées nécessaires ;*
- *Mise en œuvre des aménagements raisonnables pour répondre aux besoins spécifiques des élèves, tels que l'adaptation des supports pédagogiques, la mise en place de dispositifs d'aide individualisée, l'accès à des outils technologiques ou à des équipements spécialisés ;*
- *Proposition régulière de formations aux enseignants et aux personnels de l'établissement sur la prise en charge des élèves à besoins spécifiques, les bonnes pratiques d'inclusion, la gestion de la diversité et la mise en place d'aménagements raisonnables ;*
- *Collaboration avec les partenaires externes (professionnels de la santé, associations spécialisées, services sociaux), notamment et surtout avec ceux du Pôle territorial WAPI A, pour répondre aux besoins spécifiques des élèves, en favorisant des échanges d'expertise, des partenariats et des actions coordonnées ;*
- *Suivi et évaluation réguliers de la mise en œuvre des aménagements raisonnables et du plan d'accompagnement personnalisé des élèves, en évaluant les progrès réalisés, en ajustant les dispositifs en fonction des besoins identifiés et en favorisant une communication transparente avec les familles ;*
- *Promotion d'une culture inclusive au sein de l'établissement, en sensibilisant l'ensemble de la communauté éducative à la diversité des profils d'élèves, en valorisant la différence, en luttant contre les discriminations et en favorisant le vivre ensemble.*

En intégrant les aménagements raisonnables et les besoins spécifiques des élèves dans le projet d'établissement, notre établissement contribue à offrir un environnement éducatif inclusif, équitable et bienveillant, où chaque élève a la possibilité de s'épanouir et de réussir.

12. MESURES PRISES POUR LES FRAIS SCOLAIRES

La question des frais scolaires et de la gratuité de l'éducation est un enjeu majeur pour assurer l'accès à l'éducation pour tous les élèves, indépendamment de leur situation financière.
Voici quelques éléments considérés dans ce contexte :

- *Analyse détaillée des frais scolaires demandés aux familles, en identifiant les différents types de frais (frais de scolarité, fournitures, activités extra-scolaires, etc.) et en évaluant leur impact sur la participation des élèves ;*
- *Évaluation de l'accessibilité financière des frais scolaires pour l'ensemble des familles, en prenant en compte les situations socio-économiques variées des élèves, en identifiant les barrières financières à l'éducation et en favorisant l'égalité des chances ;*

- *Mise en place d'une 'politique de gratuité scolaire' pour garantir l'accès à l'éducation pour tous les élèves, en définissant les conditions d'exonération des frais pour les familles en difficulté financière, en proposant des aides sociales ou des bourses scolaires ;*
- *Assurance de la transparence des frais scolaires en informant clairement les familles sur les coûts liés à la scolarité, en détaillant les dépenses prévues et en permettant aux familles de connaître et de comprendre les différentes options de paiement ;*
- *Mise en place des mesures visant à réduire les coûts pour les familles, en favorisant l'achat groupé de fournitures, en négociant des tarifs préférentiels pour les activités extra-scolaires, en proposant des alternatives gratuites ou à prix réduit ;*
- *Proposition d'un accompagnement personnalisé aux familles en difficulté financière pour les aider à surmonter les obstacles liés aux frais scolaires, en les orientant vers des dispositifs d'aide sociale, des associations caritatives ou des programmes d'accompagnement ;*
- *Evaluation régulière de l'impact des frais scolaires et de la politique de gratuité sur la fréquentation scolaire, la réussite des élèves, l'inclusion sociale, en mesurant les taux de décrochage, les inégalités d'accès à l'éducation et en recueillant les retours des familles sur leur situation financière.*

En intégrant une réflexion sur les frais scolaires et la gratuité de l'éducation dans le projet d'établissement, notre établissement d'enseignement secondaire s'engage à garantir l'égalité des chances, l'inclusion de tous les élèves et l'accès à une éducation de qualité pour chacun, quel que soit son contexte socio-économique.

13. PECA – Mesures prises pour permettre à chaque élève d'accéder à la vie culturelle, de rencontrer des œuvres, des artistes et des pratiques culturelles, de fréquenter des lieux culturels, mais aussi d'acquérir des savoirs, des connaissances et des compétences, dans une perspective de développement de l'esprit critique et de l'expression personnelle.

Pour permettre à chaque élève d'accéder à la vie culturelle et de développer leur esprit critique et leur expression personnelle, plusieurs mesures sont mises en place :

1. Partenariats avec des institutions culturelles :
Collaboration avec musées, théâtres, et bibliothèques : Établissement de partenariats pour organiser des visites, des ateliers….
2. Programmes de sorties culturelles :
Sorties régulières : Organisation d'excursions vers des lieux culturels, tels que des expositions, des spectacles…, pour exposer les élèves à une variété d'œuvres et de pratiques.
3. Ateliers artistiques et culturels :
Ateliers interdisciplinaires et intergénérationnels : Proposition d'ateliers de création (arts plastiques, musique, théâtre) animés par des artistes professionnels pour permettre aux élèves d'explorer leur créativité.
4. Accès à des ressources variées :
Médiathèques et bibliothèques scolaires : Mise à disposition de livres, de films, de documentaires et de ressources numériques sur des sujets culturels diversifiés.
Utilisation de plateformes en ligne : Accès à des ressources culturelles numériques, telles que des visites virtuelles de musées ou des spectacles en ligne.
5. Éducation à l'art et à la culture :
Programmes éducatifs : Intégration de l'éducation artistique et culturelle dans le cursus, en enseignant l'histoire de l'art, la critique d'œuvres, et les différents courants culturels.
Inviter des artistes : Organisation de conférences et de rencontres avec des artistes pour discuter de leur travail et de leur parcours.

6. Projets collaboratifs :
Création de projets pluridisciplinaires : Encouragement de projets qui impliquent plusieurs matières, comme l'histoire, la littérature, les arts…, pour enrichir la compréhension culturelle des élèves.
7. Clubs et associations culturelles :
Création de clubs : Mise en place de clubs d'art, de littérature, de théâtre, ou de musique pour encourager les élèves à s'engager dans des activités culturelles en dehors des heures de cours.
8. Événements culturels au sein de l'école :
Organisation de semaines culturelles : Création d'événements qui mettent en avant les talents des élèves et les œuvres d'artistes locaux, favorisant ainsi l'échange culturel.
9. Soutien à la diversité culturelle :
Promotion de la richesse culturelle : Encouragement de projets qui valorisent les différentes cultures présentes au sein de l'établissement, incluant des œuvres et des pratiques culturelles variées.
10. Formations pour les enseignants :
Développement professionnel : Proposition de formations aux enseignants sur l'intégration de l'éducation culturelle dans leurs pratiques pédagogiques, afin de les sensibiliser aux enjeux de l'accès à la culture.
11. Encouragement de l'esprit critique :
Discussions et débats : Organisation de discussions et de débats autour des œuvres et des pratiques culturelles pour développer la pensée critique des élèves.
12. Accès facilitée pour tous :
Mesures d'inclusion : Assurance que toutes les activités culturelles soient accessibles à tous les élèves, y compris ceux avec des besoins spécifiques ou des contraintes financières.